

---

# COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 FEVRIER 2023

---

L'An deux mille vingt-trois

Le Trois Février , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2023

**PRESENTS** : FROMENT R., SUREAU M., BOURNEL P., GROLLEAU D., TRAVAUX J., ARRRIGHI-KLEIN A-C., CLOCHETTE S., ADAM V.,

**ABSENTS** : ROBIN A., CHEVRIER S., ARCHAMBAUD M., SOUCEK N. (excusées)

Pouvoir de Mme ROBIN Annie à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mme SUREAU Monique

Pouvoir de Mme SOUCEK N. à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

## **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 9 Décembre 2022
- Proposition de prestation du Laboratoire de l'environnement et de l'Alimentation de la Vendée
- Paiement cotisations annuelles des assurances à l'Agence AREAS
- Paiement Note d'honoraires Maîtrise d'œuvre, rénovation des 3 logements communaux
- Contribution 2022 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée
- Adhésion CAUE 2023
- Programme Voirie communale 2023
- Proposition groupement de commande, travaux de voirie communale
- Demande de subvention au Département et à la Région pour la rénovation énergétique de 3 logements communaux
- Demande de subvention, rénovation mur et portails du Cimetière communal à la Région et au Département
- Convention Sydev, rénovation de l'horloge Rue des Ponts
- Convention de partenariat Actif Emploi, année 2023
- Subvention Association de la Cavalerie
- Demande Etat de reconnaissance de Catastrophe Naturelle, sécheresse 2022
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux présents de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Vente du lot 40 au lotissement de la Passerelle
- Opération Un arbre-Une naissance / Paysage de votre Commune

- **Nomination de deux référents communaux, projet logement d'urgence pour violence conjugale**

**Extrait n°001-2023 :**

**Proposition de prestation du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée :**

Rapporteur : Madame La Deuxième Adjointe

Madame La Deuxième adjointe explique à l'assemblée, qu'il est obligatoire d'effectuer des analyses bactériologiques et de légionella, lieux de prélèvement :

- o Garderie périscolaire : analyse de l'eau chaude sanitaire 1 fois par an
- o Ecole Publique : analyse de l'eau chaude sanitaire 1 fois par an
- o Cantine :
  - Contrôles microbiologiques des surfaces et analyses alimentaires 3 fois par an.

Le montant du devis établi par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée est de 670.81 € TTC € TTC en 2023.

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis proposé.

Madame La Deuxième Adjointe félicite le travail de la cantinière, les locaux sont très bien entretenus et les résultats des analyses sur les contrôles de surface ou échantillons de nourriture sont toujours parfaits.

**Extrait n° 002-2023 :**

**Paiement contrats d'assurance 2023 :**

Madame La Deuxième Adjointe donne le montant des cotisations à verser pour les contrats d'assurance correspondant à l'année 2023 à la Société d'Assurance AREAS :

- Contrat Bris de machines, montant à régler : 463.00 €
- Contrat Responsabilité Civile : 1 470.00 €
- Contrat Incendie des communes : 6 847.00 €
- Contrat protection juridique : 866.00 €

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à procéder au paiement des avis d'échéances reçus.

Monsieur Le Maire va proposer une révision des contrats courant 2023.

**Extrait n°003-2023 :**

**Finances : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 :**

Vu l'article L.162-1 Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir celles inscrites au budget primitif 2022, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette,

Considérant que les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité dans la mesure où elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné. Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement pouvant être engagées avant l'adoption définitive du budget ;

Conformément aux textes applicables et à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 256 705.88 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

opération	chapitre	compte	Libellé du compte	Montant HT	Montant TTC
207	23	231	Rénovation Energétique Logements communaux Notes d'honoraires	5 943.00 .00	7 131.60
203	23	231	Travaux de la Passerelle	10 000.00	12 000.00

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votes, décident :

- ✓ D'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2022 les dépenses d'investissement suivantes :

✓ opération	chapitre	compte	Libellé du compte	Montant HT	Montant TTC
207	23	231	Rénovation Energétique Notes d'honoraires	5 943.00 .00	7 131.60
203	23	231	Travaux de La Passerelle	10 000.00	12 000.00

**Extrait n°004-2023 :**

**Contribution SDIS de la Vendée :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le montant de la contribution à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée pour l'année 2023 s'élève à 13 913.90 €.

Monsieur Le Maire explique que cette participation est nécessaire au bon fonctionnement du SDIS de la Vendée.

Montant calculé en fonction du nombre d'habitants, la population de référence prise en compte, est le chiffre de la population DGF 2022 : 1001 habitants, ce qui représente un coût de 13.90 € par habitant.

La somme sera prévue au Budget Primitif 2023.

**Extrait n°005-2023 :**

**Adhésion CAUE 2023 :**

Monsieur Le Troisième Adjoint nous fait part de la demande d'adhésion au CAUE pour l'année 2023, il rappelle brièvement le rôle du CAUE :

Le CAUE (conseil architecture, urbanisme et environnement) conseille les collectivités dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement et de développement.

Le CAUE conseille également les particuliers dans leurs projets de construction, des permanences sont organisées mensuellement à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral, où chacun peut s'y rendre sur rendez-vous, c'est un service gratuit.

Coût annuel de l'adhésion : 40.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au CAUE, la somme de 40 € sera prévue au budget primitif 2023.

**Extrait n° 006-2023 :**

**Groupement de commandes pour le gros entretien des voiries de l'année 2023 :**

Rapporteur Monsieur Le Troisième Adjoint,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'intégrer un groupement de commandes avec plusieurs communes, ayant pour objet la réalisation d'un Marché Public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries.

Les communes membres du groupement sont :

- Champagné-les-Marais
- Moreilles
- Puyravault
- Ste Radegonde-des-Noyers
- Chaillé-les-Marais
- Vouillé-les-Marais
- La Taillée
- Le Gué de Velluire
- L'Ile D'Elle
- Nalliers

La Commune de Champagné-les- Marais est coordonnateur-mandataire du groupement, représentée par son Maire Mr LANDAIS Bernard.

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à :

- retenir l'entreprise Aménagement ingénierie VRD pour la Maîtrise d'Oeuvre
- signer la convention constitutive du groupement de commandes, et toutes les pièces afférentes au dossier.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Commission Communale de la Voirie s'est réunie au mois de Janvier 2023, afin de faire un constat sur place, des voies à rénover.

Les voies à prioriser sont :

- Route de la Guinée (tricouche)
- Route de Sauvagnac (tricouche)

- Route de La Banche (écoulement des eaux pluviales)
- S'il reste des crédits, la dernière partie de route de La Seule sera faite.

**Extrait n° 007-2023 :**

**Demande de subvention Fonds vert 2023 – travaux de rénovation énergétique de trois logements communaux :**

Monsieur Le Maire présente aux membres présents le projet de rénovation thermique et énergétique de trois logements communaux, cités ci-dessous :

- 1, Rue de la Cure
- 2 Bis Rue de la Voie
- 35, rue de la Fontaine de la Clain

Monsieur Le Maire explique que ces rénovations s'avèrent nécessaires, les dernières rénovations datant de 1990.

Il faut prévoir :

- refaire la toiture sur les deux logements situés Rue de la Cure
- dans les trois logements il est nécessaire de :
  - Changer les menuiseries extérieures
  - Isoler les combles
  - Isoler par l'extérieur
  - Changer les radiateurs électriques par des équipements aux nouvelles normes
  - Installer des ventilations
  - Effectuer des travaux de plomberie (ballons d'eau chaude thermodynamique, robinetterie thermostatique, etc.)

Le montant des travaux s'élève à 272 750.00 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<i>Libellé opération :</i>		<i>Rénovation Energétique de 3 Logements Communaux - au 1 Rue de La Cure et au 35 Rue de La Fontaine au Clain</i>		
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
<i>Lot 1 - Couverture/Toiture</i>	28 000,00 €			
<i>Lot 2 - Isolation par l'extérieur, ITE</i>	85 000,00 €	<b>DETR - DSIL</b>	163 650,00 €	60,00 %
<i>Lot 3 - Cloisons isolation</i>	37 280,00 €	<b>Fonds vert</b>	54 550.00 €	20.00 %
<i>Lot 4 - Menuiseries extérieures</i>	26 870,00 €			
<i>Lot 5 - Electricité</i>	15 000,00 €			
<i>Lot 6 - Plomberie Ventilation</i>	30 000,00 €			
<i>Maîtrise d' œuvre</i>	30 600,00 €			
<i>contrôles</i>	5 000,00 €	Sous-total	218 200,00 €	80,00 %
<i>divers et imprévus</i>	15 000,00 €	Emprunt communal	54 550,00 €	20,00 %
		Autofinancement		
		Sous-total reste à charge de la collectivité	54 550.00 €	20,00 %

<b>Total dépenses</b>	<b>272 750,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>272 750,00 €</b>	<b>100,00 %</b>
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------	-----------------

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions auprès des services concernés ( Etat : Fonds vert).

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur Le Maire est autorisé à faire les demandes nécessaires pour l'aboutissement du projet.

Un tel projet ne peut s'effectuer qu'avec l'obtention des subventions, auquel cas, il ne sera pas réalisé.

**Extrait n°008-2023 :**

**Demande de subvention au Département de la Vendée dans le cadre de travaux de rénovation au Cimetière communal :**

Rapporteur Monsieur Le Maire,

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que le mur du Cimetière côté Rue de la Fontaine au Clain doit être intégralement reconstruit, il est d'ailleurs détruit sur quelques mètres.

Les portails ,en très mauvais état, doivent être également changés.

Par respect pour Nos Morts et leur famille, il est primordial de veiller à la restauration et à l'entretien de notre cimetière, il est de notre devoir de le restaurer et de sauvegarder les murets en pierre (patrimoine de notre commune).

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin d'évaluer le montant des travaux.

Le montant total des devis pour le mur de la rue de la Fontaine au Clain s'élève à 42 619.00 € HT soit 51 142.80 € TTC.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vendée.

**Ci-dessous détail du plan de financement :**

**Dépenses :**

- Construction d'un mur en pierre de 66.60 ml sur 2 mh	38 094.00 € HT
- Fabrication et pose d'un portail et d'un portillon	4 525.00 € HT
TOTAL :	42 619.00 € HT

**Recettes :**

- Subvention du Département 50 %	21 309.50 € HT
- Autofinancement	21 309.50 € HT
TOTAL :	42 619.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réfection du Mur du Cimetière et changement des portails
- Sollicite une aide du Département de la Vendée
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à la demande.

**Extrait n°009-2023 :**

**Convention Sydev :**

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer une convention avec le Sydev concernant des travaux de rénovation de l'armoire 003, Rue des Ponts :

- Montant prévisionnel des travaux 593.00 € HT soit 712.00 € TTC, montant de la part communale : 297.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

La somme de 297.00 € sera budgétée au budget primitif 2023

#### **Extrait n°010-2023 :**

##### **Convention Actif Emploi :**

Madame La Deuxième Adjointe rappelle à l'assemblée que l'association Actif Emploi est une association de réinsertion par le travail, les objectifs généraux des actions menées dans le cadre de ce partenariat ont pour objet de :

- Lutter contre les exclusions et œuvrer en faveur de l'emploi sur la commune
- Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi sur la commune
- Offrir un espace d'accueil et de travail propice au développement des compétences et à la valorisation des personnes en situation de travail salarié
- Actif emploi se compose de deux entités distinctes : l'Association intermédiaire et le chantier d'insertion. Elle offre deux types de service à la Mairie :
  - Association intermédiaire : la mise à disposition du personnel
  - Chantier d'insertion : la production et la vente de biens et de services

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Monsieur Le Maire est :

- autorisé à signer la convention d'adhésion de partenariat pour l'année 2023
- faire appel à cette association pour les remplacements du personnel, à titre exceptionnel, pour un montant de marché inférieur à 40 000.00 € (article R 2122-8 du code de la commande publique) dans la limite de la durée du contrat.

#### **Extrait n°011-2023 :**

##### **Subvention exceptionnelle à l'association de la Cavalerie :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, que lors de la précédente réunion de conseil municipal (9 décembre 2022), il a été évoqué le problème du compteur d'eau avec l'association de la Cavalerie.

En effet, il s'avère que le compteur d'eau de l'association de la Cavalerie dessert également l'aire de loisirs en eau potable, donc l'association assume les dépenses de consommation d'eau de l'aire de loisirs.

Le problème va être réglé au plus vite par la pose d'un compteur d'eau divisionnaire afin d'avoir un relevé précis de l'eau consommée au city stade.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association de la Cavalerie au titre de l'année 2022, en dédommagement de l'eau consommée correspondant approximativement à 25% de la facture d'eau.

Accord à l'unanimité des membres présents, la somme de 200.00 € va être versée à l'association de la Cavalerie.

#### **Extrait n° 012-2023 :**

##### **Demande Communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sécheresse 2022 :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée, qu'il a déposé le 17 Janvier 2023, une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de

sécheresse/réhydratation des sols durant la période de l'année 2022 sur le site d'iCatNat de la Préfecture, site destiné aux communes..

Une réunion d'information organisée par l'Association des Maires de Vendée s'est déroulée à Mouzeuil Saint Martin le 27 Janvier dernier.

Madame la Première Adjointe en charge du dossier y assistait.

#### **Extrait n°013-2023 :**

##### **Vente du lot n° 40 au Lotissement de La Passerelle :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'acquéreur, Mr BOUCHET, de la parcelle du lot n°40 a finalement annulé sa proposition d'achat.

Depuis un nouvel acquéreur s'est présenté, il s'agit de Mr ESTIOT Franck.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente avec Mr ESTIOT Franck , domicilié au 3 Ter Chemin des Mottes ARCHAMBAUD à Chaillé-les-Marais, pour la vente du lot n° 40, Lotissement de la Passerelle, d'une surface de 598 m2 pour un montant de 23 920.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne tout pouvoir au Maire , où l'un de ses adjoints (en cas d'absence du Maire) ; à l'effet de signer tous actes et pièces relatifs à ce lotissement, chez Me GROLLEAU Florent, Notaire à Chaillé-les-Marais.

#### **Extrait n° 014-2023 :**

##### **Opération 1 arbre -1 naissance / Concours Paysage de notre Commune :**

Monsieur Le Maire explique aux membres présents que depuis 2008, le Conseil Municipal offre chaque année un arbre aux nouveaux nés dans la commune : un arbre -une naissance, bon d'achat d'une valeur de 20.00 euros.

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée, que les Lauréats du Concours Paysage de Notre Commune ont été récompensés par un bon d'achat, uniquement de fleurs ou de plantes d'une valeur de :

- 50,00 euros par lauréat
- 25.00 euros par prix d'encouragement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20.00 €, pour les enfants nés en 2021,
- D'offrir un bon d'achat d'une valeur de 30.00 € pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- D'offrir aux lauréats du Concours Paysage de Notre Commune :
  - 50,00 euros par lauréat
  - 25.00 euros par prix d'encouragement

#### **Extrait n° 015-2023 :**

##### **Nomination de deux référents communaux, projet de logement d'urgence Sud Vendée Littoral (CCSVL)**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de nommer deux référents, élus municipaux, concernant des travaux engagés à l'échelle du territoire de l'EPCI du Sud Vendée Littoral, pour la mise en œuvre de logements d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Monsieur Le Maire précise que Madame La Première Adjointe sera référente car elle est gère déjà la partie logement habitat au sein de la commune et de la CCSVL.

Trois autres personnes sont intéressées :

Madame la deuxième adjointe, Madame CLOCHETTE Sylvie et Madame KLEIN-ARRGHI Anne Claire.

Monsieur Le Maire va demander, s'il est possible d'inscrire 3 référents :

Madame la Première Adjointe

Madame CLOCHETTE Sylvie

Madame la Deuxième Adjointe

#### **Extrait n° 016-2023 :**

##### **Questions diverses :**

- Travaux d'effacement de réseaux en cours dans la Rue de la Fontaine au Clain
- Les travaux de la Passerelle sur le Canal du Clain sont terminés, la passerelle est praticable
- Les modules du Skatepark seront posés le 9 Février 2023.
- Madame La Deuxième Adjointe informe l'assemblée qu'une convention d'utilisation du Skate Park a été signée entre l'Ecole, la Commune et l'Association FC2 Foot Espoir, ce qui leur permettra d'utiliser le Skatepark durant la période scolaire
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la fermeture d'une classe à l'Ecole Publique à la rentrée scolaire 2023/2024.
- Madame la deuxième Adjointe informe les membres présents que Mme BILLON Annick a invité le Conseil Municipal des Jeunes à venir visiter le Sénat le 5 Juillet 2023.  
Le Conseil Municipal des Jeunes a reçu le premier prix du Concours organisé par la sénatrice Mme BILLON Annick : Un dessin représentant le Sénat était demandé, le dessin retenu a illustré la carte de Vœux 2023 de la Sénatrice.  
Il faut dès à présent préparer le voyage à Paris et trouver des financements pour s'y rendre.  
Une réunion du CMJ a lieu le 4 Février, des propositions seront faites.
- Monsieur Le Troisième Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que des points de regroupement vont être mis en place concernant le ramassage des Ordures ménagères et les sacs jaunes.

Levée de séance 22 h 15.

Signatures :